



## Remboursement d'un avoir sur achat d'un article à domicile

-----  
Par Visiteur

Une cliente m'a rapporté un article qui ne lui plaisait pas après un essayage à son domicile. Je lui est remis un reçu qui était valable un mois (spécifié sur le reçu)Elle est revenu mais la date était dépassée.Le reçu est-il nul etant donné que la date est dépassée ?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Le reçu est-il nul etant donné que la date est dépassée ?

En principe oui puisqu'une date d'échéance était mentionnée mais libre à vous de l'accepter.

Cordialement